LE PETIT ABBATIEN

NUMERO 79 // MARS 2024

Sommaire



3 LE MOT DU MAIRE

4 LE REPAS DE NOS AÎNÉS

5 LE CENTRE DE LOISIRS

8 DES NOUVELLES DE L'ECOLE

10 COMITÉ DES FÊTES

11 L'EPI RIGOLES

12 COMMUNE AU QUOTIDIEN

15 INFORMATIONS DIVERSES

17 LOISIRS & CULTURE

18 COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE



Chers habitantes et habitants,

Nous étions nombreux réunis à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité et j'y vois la perspective d'une année 2024 riche en échanges et en partage.

A titre d'exemple nous renouerons le 24 mars prochain avec une action qui revêt, à mon sens, un caractère fondamental.
Il s'agit du nettoyage de Printemps organisé cette année par la municipalité avec la participation du SICTOM. Le dimanche matin nous nous retrouverons en famille pour recueillir sur nos chemins et bords de voie les déchets encore trop souvent déposés ou jetés de manière indélicate.
A cette action sont associées l'école et les associations du village et bien évidemment la matinée s'achèvera sur un moment convivial avec une collation et la remise de diplômes de jeune écocitoyen.

Lors de cette cérémonie des vœux de nombreux sujets ont été abordés.
En matière de transports en commun notamment scolaire, la nouvelle délégation de transport a été mise en œuvre le 1er janvier.
Après des débuts très chaotiques la situation se normalise avec en plus, cerise sur le gâteau, une nouvelle attendue depuis de nombreuses années les bus de la ligne 8 peuvent, depuis le 26 février, prendre en charge et déposer des passagers aux deux arrêts de la route de l'étang de la tour.
Nous avons aussi eu la confirmation par les deux conseillers départementaux qu'eu égard aux contraintes budgétaires induites par la très forte diminution des droits de mutation (frais de notaire) l'année 2024 sera une année blanche pour le soutien du département aux communes rurales en matière de voirie.
La rénovation de l'impasse des Clérambault était prévue cette année d'une manière globale : enfouissement des réseaux, rénovation du réseau d'eau pluviale, trottoirs et chaussée. Il nous faudra attendre des jours meilleurs début 2025.

Par ailleurs, de beaux projets participatifs vous seront encore proposés cette année, autant d'occasions de partager et de mieux se connaitre.

Après un début d'année très pluvieux, je vous souhaite un très beau printemps avec d'excellents moments en famille et entre amis.

Le maire, Jean Louis Duchamp
I e 12 Mars 2024

Comité de rédaction :
Jonathan Trebois
Dominique Le Dû
Christian Morvannic
Myriam Heurtaux
Jean-Louis Duchamp

VOTRE MAIRIE VOUS ECOUTE

vieilleglise.yvelines@wanadoo.fr
Tel : 01 30 41 16 13

Horaire d'ouverture au public les :
Lundi de 10h à 12h
Mardi de 9h30 à 12h30
Jeudi de 14h30 à 17h
Samedi de 10h à 12h

LE REPAS DE NOS AÎNÉS

Le repas pour nos aînés a eu lieu le samedi 18 novembre 2023 à la salle communale de Vieille Eglise.
Le déjeuner a été préparé par le traiteur « LEROY » et Théo Zenoni, magicien, a fait une petite animation en passant de table en table présenter ses tours de magie.









Et pour nos aînés qui n'ont pu se joindre au repas, un colis, préparé avec les produits de la ferme de la Quoiqueterie , leur a été distribué avant Noël.



AU CENTRE DES MINIS LIBELLULES



OCTOBRE 2023

Le mois d'octobre c'est le mois d'Halloween ! Au programme : masques, affiches de fantômes, les fameuses Jack-o' Lantern, et notre traditionnel défilé déguisé à poney dans le village. Nous avons, une fois encore, récolté énormément de friandises qui ont été distribuées aux enfants. Merci à Valérie et son équipe du Haras des Erables et aux habitants de Vieille-Eglise !









NOVEMBRE 2023

L'automne s'est bien installé au centre. Nous ne pouvons plus profiter du jardin. C'est un temps à rester bien au chaud pour regarder un bon film. Nous avons donc choisi comme thème LE CINÉMA !

Les enfants ont créé des accessoires pour une séance photo.







On commence doucement à préparer Noël !






DECEMBRE 2023

C'est Noël au centre ! Nous décorons avec les enfants et nous installons, comme tous les ans depuis quelques années des décorations dans tout le village. Merci encore une fois à Frédéric Amossé !

Après avoir reçu les lettres des enfants, le Père Noël est passé au centre avec des cadeaux !






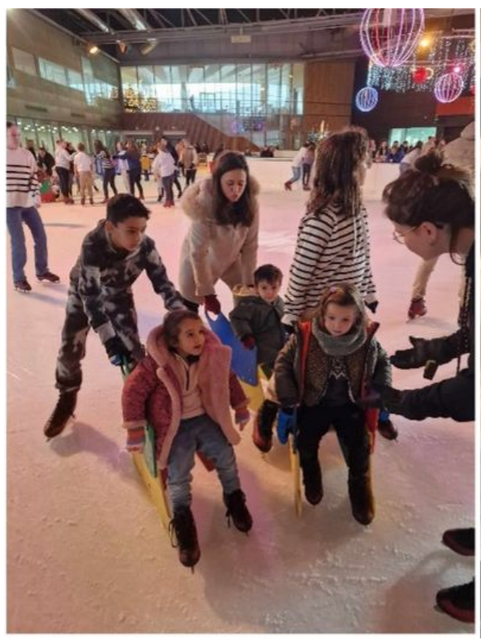



Avant les vacances, nous nous sommes rendus à la patinoire de Chartres pour le plus grand plaisir des petits et des grands. C'était une découverte pour la plupart des enfants !

JANVIER 2024

L'équipe d'animation vous souhaite à tous une excellente année 2024.

Nous avons commencé cette nouvelle année avec de la neige ! L'occasion pour les enfants de faire un bonhomme de neige dans le jardin du centre.







FEVRIER 2024

C'est les vacances d'hiver au centre ! Nous fêtons mardi gras avec des déguisements, des maquillages et des crêpes. Les enfants profitent à fond et font plein d'activités.







DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

La moitié de l’année scolaire est déjà derrière nous. Les élèves ont désormais tous pris leur repère dans cette nouvelle année. La classe de maternelle a subi quelques perturbations lors de ce premier semestre avec le passage de 3 enseignants différents. Désormais, c’est Marion Léger Guyot qui a en charge cette classe jusqu’à la fin de l’année scolaire.
Pour compléter les apprentissages quotidiens, quelques temps forts ont ponctué ce premier semestre :



Une rencontre USEP sur le thème de la balle ovale, pour les élèves du CP au CM2, lors du mondial de rugby.





Une école magnifiquement décorée pour Noël, cette année, avec des automates qui ont fait rêver les enfants.





le marché de Noël, réalisé avec l’aide précieuse du comité de fêtes, a permis la vente des objets réalisés par les élèves en art visuel









une visite du musée d'Archéologie Nationale à Saint-Germain en Laye pour les élèves du CP au CM2



Nous nous préparons également à mener à bien deux beaux projets en fin d'année

- une randonnée pédestre avec une nuit au gîte des Hauts-Besnières pour les CP-CE1
- un projet vélo pour les CE2-CM1-CM2 avec une sortie hebdomadaire en vélo et une nuit au gîte des Hauts-Besnières.

Lors du prochain numéro du Petit Abbatien, nous vous raconterons comment s'est passée la deuxième partie de l'année scolaire.

Je profite également de cet article pour rappeler à tous les parents qui viennent d'emménager sur la commune et qui ont un enfant né entre 2014 et 2021 (inclus) de se rapprocher de la mairie afin d'effectuer son inscription pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Le directeur, Frédéric SUPPO

LE COMITÉ DES FÊTES

Comité des fêtes
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES

Voici quelques nouvelles du Comité des Fêtes. La fin d'année 2023 a été riche en évènements.

Tout d'abord, nous avons offert le spectacle de noël aux enfants et petits-enfants du village. Cette année nous avions choisi le spectacle de la Belle et la Bête, interprété par les comédiens de LOL évènement. Petits et grands étaient ravis. Le père noël nous a rendu visite et a distribué les calendriers de l'avent à tous les enfants présents et à tous les enfants de l'école qui n'avaient pas pu assister au spectacle.

Puis, nous avons organisé le téléthon en deux temps :

- Un spectacle avec la troupe Sign Events : une sensibilisation à la langue des signes, en danses et en chansons. Beaucoup de succès, ce spectacle a rassemblé 120 personnes à la maison communale. Il était suivi d'un apéro dinatoire. Une très belle soirée.
- Une vente de crêpes le vendredi soir à la sortie de l'école.

Grâce à ses évènements, nous avons récolté 1800 euros que nous avons reversé au Téléthon.





Mi-décembre, en collaboration avec l'école élémentaire, nous avons organisé le marché de Noël. Nouveauté de cette année, nous avions ouvert le marché à des exposants autre que les parents d'élèves. Il y a eu beaucoup de monde. Et bien sûr le père Noël est venu nous rendre visite !

Et en ce début d'année 2024, nous avons commencé par :

- l'assemblée générale. Nous étions ravis d'accueillir de nouveaux membres.
- l'après-midi chandeleur et jeux.

Et maintenant nous vous donnons les futures dates à retenir !

Le 16 mars : fête du printemps : diner et soirée dansante

Le 31 mars 2024 : la chasse aux œufs : chasses aux trésors pour petits et grands, stand gourmandises.

Le 8 mai 2024 : Vide grenier (ouverture des inscriptions début mars)

Le 15 juin 2024 : fête du village : barbecue, structure gonflable, jeux etc…





Si vous souhaitez venir rejoindre notre équipe fort sympathique, n'hésitez pas, nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Sachez qu'être bénévole au comité des fêtes c'est donner de son temps un petit peu quand vous avez le temps. Il n'y a aucune obligation de participer à tous les évènements. C'est juste pour le plaisir d'être ensemble !

Retrouvez nous sur : www.cdf78ve.ovh

L'EPI RIGOLES - L’ EPICERIE PARTICIPATIVE DU VILLAGE

Soutenons nos agriculteurs locaux
L'actualité nous rappelle tous les jours qu'il est plus que temps de consommer responsable et soutenir notre agriculture locale !

En rejoignant une épicerie participative, vous soutenez non seulement les producteurs de votre région, mais vous favorisez également une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement. Les prix sont fixés par les producteurs, leur garantissant une juste rémunération, et se veulent aussi accessibles au plus grand nombre.
L’épi permet d’éviter de courir les marchés et de trouver à un même endroit les produits des différents producteurs locaux.

Pour preuve les producteurs qui nous fournissent sont les suivants :

- Potager de l’epinay à Orcemont (paniers de fruits et légumes bio)
- Ferme de Lafouasse à Pecqueuse (Légumes bio)
- Légumes du val de loire (sur le marché de Rambouillet, légumes en culture raisonnée)
- Boulangerie Le Herisson à Clairefontaine
- Boulangerie La Budinerie à la Celle les Bordes
- Les Brasseurs La Barge à Rambouillet et Volcelest au Perray
- Bond et rebond pour Les confitures et sauces diverses à Rambouillet
- Le Torréfacteur Arlo’s coffee à Rambouillet, café, thés
- La ferme de Maurepas pour la viande à Maurepas
- La ferme de la Quoiqueterie de Vieille église pour la charcuterie
- La Ferme de Coubertin (laitages et fromages) à St rémy les chevreuses
- Les Ruchers du gateau jus de pomme bio et en saison sève de bouleau.

En occasionnel :

- OrYgines à Rambouillet pour les légumes fermentés
- Inakakoura à Rambouillet pour les jus exotiques
- La fabrique à alcools à pecqueuse pour les alcools forts
- Le vignoble Château cluzeau qui stocke une partie de sa production à Dampierre
- French cottage fabricant de savon shampoing, bougies etc.. à Adainville
- Yvelines Saumon fumé à La Boissière ecole

Et prochainement :

- Nicolas Saussereau artisan chocolatier de chevreuse
- La ferme de la noue fromages de chèvres à La celle les bordes
- L’herbier de st arnoult production herbes aromatiques et medicinales pour tisanes, sirops huiles et vinaigres parfumés à St arnoult en yvelines.

Mais l’épi rigoles c’est aussi un lieu de rencontre et d’échanges, aussi bien lors de la distribution des produits que lors des évènements au cours de l’année.
N’hésitez pas à venir vous renseigner soit au local de la maison communale le samedi de 10h30 à 12h30 soit par mail à : epivieilleglise@mailo.com



LA COMMUNE AU QUOTIDIEN

Rénovation du préau

Les menuiseries extérieures de la salle polyvalente (préau) de l'école qui dataient de la fin des années 60 viennent d'être remplacées.



Commandées à la fin de l'été 2023, les nouvelles menuiseries ont été posées les 3, 4 et 5 janvier 2024.





Au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, la commune s'est vue attribuer, pour cette opération, une subvention (dite Fonds Vert) de 33 396 Euros.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant total Hors Taxes : 41 744.95 €

Montant total Toutes Taxes Comprises : 50 093.94 €

Subvention de l'Etat (80 % de 41 744.95€) 33 396.00 €

Part communale (50 093.94 € - 33 396.00 €) 16 697.94 €

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux a eu lieu le dimanche 28 janvier 2024 en présence d'élus des villages alentours, de la sous-préfète de Rambouillet, Madame Florence GHILBERT , de M le député de la circonscription, M Philippe EMMANUEL, du conseiller régional et président de la CART M Thomas GOURLAN, des deux conseillers départementaux , Madame Clarisse DEMONT et M Geoffroy BAX DE KEATING, des représentants des forces de sécurité et de sûreté et de nombreux Abbatiennes et Abbatiens.



M le Maire a eu la joie d'accueillir les nouveaux habitants et le plaisir de remettre un diplôme de la Médaille du travail.

Nouveau véhicule

Le département des Yvelines remplace ses petites berlines par des véhicules électriques.

Dans le cadre de ce renouvellement, le département fait don des véhicules remplacés aux communes.

Le 7 décembre 2023, la commune de Vieille Eglise a profité d'une Peugeot 108 essence de 2018 avec un très faible kilométrage.

Merci au Département.



Installation de la nouvelle croix

La croix au croisement de la route de l'Etang de la Tour et de la route d'Auffargis a été remplacée suite à un accident de voiture percutant la croix.
Frédéric Amossé, conseiller municipal, a fait appel aux ateliers St Jacques de la Fondation Coubertin, où il y travaille.
C'est avec une apprentie ébéniste, Jade Bourgineau, que Frédéric Amossé travaille sur le projet de la reconstruction d'une nouvelle croix en bois.
Après quelques mois de travail, Jade et Frédéric, installent la croix sur son socle en pierre le vendredi 24 novembre 2023.
M le Maire et quelques conseillers étaient présents.
Merci à JADE et FRÉDÉRIC









Grand nettoyage de printemps le 24 mars



L'équipe municipale, sur proposition de la commission environnement, a décidé de relancer l'opération annuelle de Nettoyage de printemps, qui n'avait pas eu lieu depuis 2019.
Tous les habitants volontaires, petits et grands, sont attendus le 24 mars à 10H devant la Mairie, avec des vêtements et chaussures de marche et si possible des gants et un gilet jaune. La Mairie fournira les sacs pour la collecte des déchets et pourra compléter l'équipement (gants et gilet) si nécessaire.

Une douzaine d'équipes seront constituées et conduites sur l'un des parcours de collecte identifiés par nos organisateurs.
Les enfants sont bienvenus, mais sous la responsabilité de leurs parents.
Au retour, nous partagerons un moment convivial autour d'un apéritif : photo de groupe, remise de diplômes éco-citoyens aux enfants et associations participantes.
Pour rappel, en 2019 3,7 m3 de déchets ont été ramassés par 64 volontaires, dont 28 jeunes éco-citoyens. Un record à battre le 24 mars !

Permanence conseil énergie



Balade thermique

Nous avons accueillis le 24 janvier dernier la conseillère énergie de la CART, Christelle Rouaud, qui équipée d'une caméra infrarouge, a conduit une balade thermique dans le village.
Cette balade, qui s'effectue en hiver, au moment où la différence de température entre intérieur et extérieur du logement est la plus importante a permis à six habitants de visualiser les déperditions thermiques de leur logement par les murs, les huisseries ou encore par la toiture et de bénéficier des conseils de Madame Rouaud sur les travaux à réaliser pour améliorer la performance énergétique de leur logement. Après la balade, la conseillère énergie envoie à chaque participant un compte-rendu personnalisé avec photos et analyse des déperditions constatées.
Cette première expérience très instructive sera sans doute renouvelée l'hiver prochain, afin de permettre à d'autres habitants d'en bénéficier.

INFORMATIONS DIVERSES

DSP Assainissement Eaux Usées

Depuis le 1er janvier 2020 la compétence Assainissement Eaux Usées a été transférée des communes vers la Communauté d'Agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES.
Cette compétence est opérée via une Délégation de Service Public.
Depuis la fin septembre 2023, l'entreprise délégataire est la SAUR (qui a remplacé VEOLIA).
Pour les Urgences Techniques aussi bien sur les raccordements que sur le réseau le Numéro d'urgence 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 est le 01 77 78 80 09. Ces signalements peuvent ensuite être transmis à la mairie par mail à l'adresse vieilleglise.yvelines@wanadoo.fr .
Pour les contrôles du raccordement au réseau collectif d'une habitation ou d'une installation individuelle ceux-ci sont, lors des ventes, obligatoirement réalisés par la SAUR après avoir pris rendez-vous soit au 01 61 10 43 09 soit par internet https://www.saurclient.fr/conformite
Plus d'informations peuvent être obtenues soit au point d'accueil physique SAUR au 20 route du petit clos à Galluis 78490 du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ; soit par internet sur le site www.saurclient.fr ou sur l'application SAUR & moi pour Smartphone .

Cérémonie du 11 Novembre 2023

Le samedi 11 novembre, M le Maire et le conseil municipal avaient convié les habitants à la cérémonie au monument aux morts pour la commémoration de l'anniversaire de l'Armistice.
Nous nous sommes tous retrouvés à l'issue de cette cérémonie dans la salle du Conseil pour partager le verre de l'amitié.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 Juin 2024.
Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 20h.
Vous avez jusqu'au 01 mai pour vous inscrire EN LIGNE sur les listes électorales ou jusqu'au 03 mai pour déposer votre dossier papier COMPLET en mairie.
A cet effet, une permanence en mairie se tiendra le vendredi 3 mai de 15H à 17H.
Ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire.

SICTOM

À partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets.
Pour les habitations individuelles avec jardin, le SICTOM distribue gratuitement des composteurs.
Vous pouvez en faire la demande via notre site internet www.sictomregionrambouillet.com. Les délais sont actuellement un peu plus longs en raison des fortes demandes nationales. Nos services mettent tout en œuvre pour réduire ces délais.
Le SICTOM proposera au printemps des ateliers compostage qui répondront à toutes vos questions : comment réussir son compost, les principes fondamentaux du compostage, le tri des biodéchets… Les prochaines dates sont :
Le Vendredi 3 Mai à 15h
Le Mardi 14 Mai à 15h
Le Mardi 4 Juin à 15h
Le Lundi 17 Juin à 15h
au 9 rue André Ampère à Rambouillet
Gratuit sur inscription obligatoire via le site.



APPEL D'URGENCE



@Urgence114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour contacter les secours (SAMU, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie) les plus proches, grâce à la conversation totale (visio, texte/voix, images).
Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ?
Sur le site internet ou sur l'application Urgence 114, vous pouvez contacter directement le 114 : des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct avec le service d'urgence le plus proche. Dès maintenant, vous pouvez remplir à l'avance votre profil pour gagner du temps en cas d'urgence.
Plus d'informations sur : https://www.info.urgence114.fr/
#servicepublic #CNR114 #urgence #sourds #malentendants #sourdaveugles #aphasiques

ETAT CIVIL

En application du RGPD, ne figurent que les avis ayant fait l'objet d'un accord écrit des personnes et/ou familles concernées.

Monsieur Maurice Prin est décédé le 10 février dernier à l'age de 81 ans, à son domicile route de Saint Benoit où il résidait avec sa famille depuis le tout début des années 80.
Le conseil municipal adresse toutes ses condoléances à Anne-Marie, son épouse, ainsi qu'à ses proches.

Naissance :
Hugo DI RICO GIROTTO né le 28/11/2023.

RAPPEL ILLIWAP



Scannez le QRcode pour accéder directement à notre station Illiwap.

Un point sur les transports

Le 1er janvier a été mise en place la nouvelle délégation de transports sur le territoire de la CART.
A l'issue d'une consultation débutée fin 2022 c'est la Société TRANSDEV qui a été retenue comme opérateur unique y compris pour les lignes desservant Vieille Eglise opérées auparavant par la SAVAC.
Des jeux d'acteurs entre les différentes parties prenantes, la pénurie de conducteurs et la méconnaissance des circuits des nouveaux conducteurs ont abouti à de très nombreux dysfonctionnements. Ceux-ci ont conduit les parents d'élèves à pallier les retards et les absences de bus.
Grâce à l'action des élus mais aussi des parents, la situation est redevenue à peu près normale dès la rentrée scolaire de février pour les lignes historiques 39 36 – 39 003 et 39 203.
A cette occasion le maire a remis l'accent sur la situation ubuesque de la ligne 08 dont les bus traversaient le village sans pouvoir s'arrêter. Depuis le 26 février les bus s'arrêtent si nécessaire aux deux arrêts de la route de l'étang de la tour.
Les différents horaires sont consultables aux arrêts et sur les sites IDFMobilités et TRANSDEV.
Il est prévu que les familles soient indemnisées mais au 12 mars les modalités d'indemnisation sont encore en cours de finalisation.

BIBLIOTHÈQUE

Bonjour à tous nos lecteurs , petits et grands et à tous ceux qui nous rejoindront.
Ce printemps pluvieux est l'occasion de venir à la bibliothèque avec les plus jeunes pour profiter des animations prévues le samedi après-midi.
Samedi 16 mars : l'heure des contes musicaux sera à 16H .La dernière heure du conte avant Noël a été festive avec des surprises gourmandes pour les petits….un renne et le père Noel…
Le 23 mars à 16h Caroline Lagouge-Chaussavoine, auteur, et Agnès Jacquin, illustratrice présenteront pour les familles leur livre « l'(h)uluberlu, un abécédaire poétique et éducatif. Un atelier d'un quart d'heure pour parents et enfants est prévu. Du mardi 14 mai au 21 juin , Bernadette Nivert exposera ses pastels variés sur la nature. Des achats de livres pour tous seront faits avant les grandes vacances. Nous vous rappellons que nous cherchons des bénévoles pour nous aider. Certains départs sont annoncés. Il serait dommage que la bibliothèque, lieu de culture et de rencontres amicales, soit obligée de fermer faute de moyens humains : la mairie a toujours été très généreuse : inscriptions gratuites et budget conséquent.
Nous vous rappellons les horaires :
Mardi : 16h30 à 19h. Samedi : 10h à 12 h
6 Rue de la ferme.



RVE - 103.7 - Vivez votre région!

Chaque jour sur votre radio locale:
Des informations locales, nationales et internationales, des chroniques, sport, culturel, vie associative, histoire locale, consommation, jardinage, transports, petites annonces, offres et recherche d'emploi, talents locaux...
www.radiorve.com - 01 30 41 15 15

Temps Danse Jazz

À la salle communale :
Lundi de 9h30 à 10h30 : Pilates
Mardi de 19h à 20h : Pilates
Mardi de 20h à 21h : Pilates
Mardi de 21h à 22h : Barre au sol
Mercredi de 19h à 20h : Yoga
Jeudi de 20h45 à 21h45 : Cardio Latino
Contact :
06 21 55 35 99 ou tempsdanse78@gmail.com

Mdanse 78

Lundi 19h15 - 22h15 : Danse de salon
À la salle communale
Contact :
Martine Marouby : 06 72 87 94 95
Jean-Pierre Marouby : 06 72 87 94 84

Fils et Aiguilles

Venez coudre, tricoter, border et patworker le vendredi de 13h30 à 16h30
Dans une ambiance amicale à la salle communale
Contact :
Sylvie : 07 85 58 97 97
Jacqueline : 06 77 53 71 77

ACTIVITÉS MULTI-JEUX

Vous aimez jouer ?
Nous vous attendons tous les jeudis à 14H à la salle communale pour une partie de belote, de tarot, de scrabble, de rami ou de rummikub.
Actuellement, nous recherchons plus précisément quelques joueurs de tarot ou scrabble.
N'hésitez pas à venir passer un après-midi avec nous.
C'est aussi un lieu d'échanges où l'ambiance et la convivialité sont garanties.
Bernard MANCELLIER - 06.73.57.43.18 ou Nadia MARIE - 06.61.17.08.54

MARCHE

Rendez-vous le mardi matin à 8h30 et le premier dimanche de chaque mois à 9h
Contact : Bernadette Nivert : 01 30 41 73 70

RANDO LOISIRS

Rendez-vous le mardi matin à 9h
Contact : Jean-Pierre Lechanteur : 01 34 94 90 65
ou 06 70 66 57 20
jeanpierre.lechanteur@neuf.fr

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023 et le 29 septembre à 20 h 32, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, maire.

Date de la convocation : 25/09/2023
Date d'affichage : 25/09/2023

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11 (10 à l'ouverture de la séance)

Présents :
Jean-Louis DUCHAMP, Jean-Yves DELABBAYE, Annick FIGONI, Christian MORVANNIC, Frédéric AMOSSÉ, Bernard BADUEL, Myriam HEURTAUX, Sylvie CHEVALLIER, Olivier PÉNOT (arrivée à 20h38), Carine DELABBAYE, Rosa DA SILVA

Absents excusés :

- Dominique LE DÛ, pouvoir donné à Myriam HEURTAUX
- Jonathan TRÉBOIS
- Valérie LABATI

Absent :

- François PETIPAS

A été nommée secrétaire à l'unanimité : Annick FIGONI

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 07/07/2023
2. Décisions du Maire
3. Délibération : création d'un poste accroissement temporaire d'activité au centre de loisirs
4. Délibération : autorisation de recruter des vacataires
5. Délibération : désignation d'un référent déontologue des élus
6. Délibération autorisant M. Le Maire à signer un avenant au contrat d'assurances GAN
7. Délibération : remboursement de frais à un agent
8. Délibération : mise en place d'un tarif suite à l'accueil d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
9. Délibération : autorisation pour signer une convention retraite CNRACL avec le CIG
10. Délibération : fixation des ratios d'avancement de grade
11. Communications du Maire
12. Informations (Ecole, commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)
13. Questions diverses

Le quorum étant atteint (10), la séance est ouverte à 20h32 ;

M. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation pour ajouter une délibération à l'ordre du jour : elle concerne la fixation des tarifs 2023 relatifs à la participation des habitants aux activités marche, fil et aiguille et multi jeux.
L'ensemble des membres présents se prononcent favorablement à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 07/07/2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07/07/2023, dont la secrétaire de séance était Sylvie CHEVALLIER, est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire :

Arrivée de M. Olivier PÉNOT à 20h38.

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les décisions ci-après prises en vertu de ses délégations :

D_7_08.06.2023	08/06/2023	Achat d'un coupe bordure avec batteries et chargeur RL MOTOCULTURE pour 1 217.59€ TTC
D_8_13.06.2023	01/06/2023	Entreprise BRIFFAULT : Pose de pavés LED et radiateur fourni par la mairie local EPI pour 864€ TTC
D_9_30.06.2023	30/06/2023	Intervention SERVENT débroussaillage de fossés pour 2 856€ TTC
D_10_17.05.2023	17/05/2023	Elagage bois de l'Aqueduc par BIG ARBRE pour 2 400€ TTC
D_11_01.07.2023	01/07/2023	Renouvellement par tacite reconduction de la convention avec SACPA signée le 21/06/2022 pour 1 035.17€ TTC
D_12_06.07.2023	23/05/2023	BELLANGER-FOURNIER Travaux de peinture dans l'école pour 3 613.36€ HT soit 4 336.03€ TTC
D_13_06.07.2023		C.S.M. CHRIS SERVICE Travaux de peinture dans le cimetière pour 4 000€ HT soit 4 800€ TTC
D_14_31.08.2023	31/08/2023	Signature devis LEROY TRAITEUR pour réception maison communale pour 1 350.76€ HT soit 1 490€ TTC
D_15_31.08.2023	31/08/2023	Signature devis LEROY TRAITEUR pour repas des Anciens pour 40.80€ TTC par personne + 6€ supplément boissons- base 50 personnes
D_16_18.09.2023	18/09/2023	Signature devis 2023-90 AMORTISOL France relatif à la mise en conformité du sol souple des jeux école et centre de loisirs pour 2 000€ HT soit 2 400€ TTC
D_17_28.09.2023	28/09/2023	Signature devis PRETTRE ESPACES VERTS fauchage des fossés pour 2 698.73€ soit 3 238.48€
D_18_29.09.2024	29/09/2023	Signature devis prestation magicien Théo ZENONI pour le repas des Anciens du 18/11/2023 pour 600€ TTC

3. Délibération : création d'un poste accroissement temporaire d'activité au centre de loisirs

Monsieur Le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'une augmentation du nombre d'inscriptions au centre de loisirs, la mairie de Vieille-Eglise-en-Yvelines souhaite créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (17h/35ème annualisées) pour exercer les fonctions d'animateur à compter du 02/01/2024.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents

contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière animation, du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, au grade d'adjoint d'animation.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 02 août inclus et au maximum de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs, renouvellements inclus.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'animation.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, sur l'indice majoré 361.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2020.28 du 25/09/2020,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison d'une augmentation du nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1 :

De créer l'emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (17h/35ème annualisées) de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 02/01/2024 pour une durée de 7 mois,

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 02/01/2024 :

Filière : animation,

Emploi : adjoint d'animation,

Cadre d'emplois : adjoints d'animation territoriaux,

Grade : adjoint d'animation,

- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

Article 4 :

De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 7 mois renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Article 5 :

De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux sur l'indice majoré 361.

Article 6 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

Article 7 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4. <u>Délibération : autorisation de recruter des vacataires</u>

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour cela, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,

- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,

- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un ou plusieurs vacataires pour effectuer l'accueil du matin et pour participer aux missions liées aux activités périscolaires et extrascolaires pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.72€.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un ou des vacataires pour assurer l'accueil du matin et pour participer aux missions liées aux activités périscolaires et extrascolaires pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024 ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.72€.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

5.Délibération : désignation d'un référent déontologue des élus

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération, il sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

6. Délibération autorisant M. Le Maire à signer un avenant au contrat d'assurances GAN

M. Le Maire informe les conseillers qu'il a pris contact en juillet dernier avec M. Tournez, agent du GAN qui est l'assureur actuel de la collectivité, afin de renégocier le contrat d'assurance responsabilité de la commune.

La cotisation versée pour l'année 2023 s'élève à 15 080.82€ TTC.

La nouvelle cotisation proposée par M. Tournez, pour l'année 2024, s'élève à 11 960.26€ TTC pour les mêmes garanties ; le nouveau contrat d'assurance a été présenté à M. Le Maire en août dernier.

M. Le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour signer le nouveau contrat à effet au 1er juin 2023 pour une cotisation annuelle s'élevant à 11 960.26€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise M. Le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance avec le GAN pour une cotisation annuelle de 11 960.26€ TTC, pour les mêmes garanties que le précédent contrat.

Dit que les crédits seront inscrits au prochain budget 2024.

7. Délibération : remboursement de frais à un agent

Le Maire informe les conseillers que Julie BOLZER, dans le cadre du séjour mini camp organisé du 18 au 25/08/2023, a payé le soir du 24 août les frais de restauration de l'ensemble des participants au séjour, pour un montant total de 267.50€ et qu'il y a lieu de la rembourser ;

Considérant qu'il était impossible d'ouvrir un compte auprès des 2 sociétés de restauration,

Considérant que Mme Julie BOLZER avait préalablement sollicité l'accord de M. Le Maire,

Sur présentation des tickets carte bleue et du relevé de cartes fournis par Mme Julie BOLZER,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le remboursement de la somme de 267.50€ à Mme Julie BOLZER sur présentation des justificatifs.

8. <u>Délibération : mise en place d'un tarif suite à l'accueil d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)</u>

M. Le Maire indique que la famille de l'enfant concerné par le PAI n'ayant pas donné suite, ce point est retiré de l'ordre du jour.

9. <u>Délibération : autorisation pour signer une convention retraite CNRACL avec le CIG</u>

M. Le Maire expose :

Trois agents titulaires de la commune partiront à la retraite dans un avenir proche ; de ce fait, un travail de vérification des dossiers carrière doit être effectué sur le site dédié (Plateforme PEP'S), et les anomalies, le cas échéant, doivent être corrigées ;

Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France (CIG Grande Couronne), dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, peut effectuer un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel titulaire des communes qui adhérent à ce service ;

S'agissant d'une mission facultative du CIG Grande Couronne, il convient de passer une convention, dont la durée est fixée à 3 ans, qui pourra être éventuellement renouvelée, si la collectivité le souhaite ;

Le tarif pour l'année 2023 est fixé à 34 euros par heure de travail pour les communes affiliées de moins de 1 000 habitants ;

La commune a la possibilité de résilier la convention dans le mois qui suit la réception des nouveaux tarifs.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du CIG Grande Couronne.

<u>10 Délibération : fixation des ratios d'avancement de grade</u>

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Lignes Directrices de Gestion, qui sont en cours d'élaboration, doivent avoir été soumises au préalable au Comité Technique avant que le Conseil Municipal délibère sur la fixation des ratios d'avancement de grade. De ce fait, il propose aux membres du Conseil Municipal de reporter cette délibération à une date ultérieure.

11 Délibération : fixation des tarifs participation aux activités marche, multi jeux et fils et aiguille pour l'année 2023

M. Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de délibérer afin de fixer la participation aux frais des habitants pour l'utilisation de la grande salle de la maison communale dans le cadre des activités fils et aiguille, multi jeux ainsi que pour l'activité marche.
Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Fixe le montant de la participation aux frais des habitants pour l'utilisation de la grande salle de la maison communale, dans le cadre des activités de loisirs, fils et aiguille, multi jeux ainsi que pour l'activité marche, à la somme de 10€ par personne pour l'année 2023.

Communications du Maire

M. Le Maire remercie chaleureusement les associations ainsi que les bénévoles pour leur investissement dans l'organisation des événements qui ont animé la commune :

- L'Usine à Chapeaux et le Comité des Fêtes de Vieille-Eglise qui ont organisé un concert à la maison communale le 1er septembre. Cette année encore le concert a rencontré un véritable succès et il est envisagé de renouveler cet événement l'année prochaine...
- L'association Les Voisaines qui a animé son 2ème festival « Les Vilaines » le 9 septembre sous la grange. Le beau temps était au rendez-vous et la programmation musicale de qualité. Seul bémol : les affiches du festival, encore en place doivent être retirées.
- L'association Albiréo qui, comme chaque année, a proposé « une nuit des étoiles » très appréciée par le public nombreux.
- Le Comité des Fêtes pour son diner spectacle de la Saint Gilles.
- M. Le Maire souhaite remercier également M. Paul HAVET qui a organisé un concert dans l'Eglise le 16 septembre ; durant le même weekend, l'Eglise était ouverte à l'occasion des journées du patrimoine.
- M. Le Maire indique que cette année, le repas des Anciens aura lieu le 18 novembre à 12h à la maison communale ; cette année, les repas ont été commandés auprès d'un traiteur.
- La commémoration du 11 novembre se déroulera à partir de 11h30 au monument aux Morts.
  M. Le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la réduction notable de la pollution lumineuse liée à l'éclairage public par la diminution de la durée (et la suppression l'été) de l'éclairage la nuit. Cela a aussi entrainé une baisse de la consommation avec un réel impact sur le montant des factures .
  Il restait tout de même à régler le sujet des abonnements. Dans ce cadre, sur proposition d'Enedis, la commune a accepté un ajustement à la baisse de la puissance souscrite aux armoires du clos des Alouettes et du clos de la Pierre Plate afin d'adapter au mieux la puissance par rapport aux besoins réels en matière d'éclairage public. La puissance au clos des Alouettes passe ainsi de 1 KVA à 0.6 KVA et celle du clos de la Pierre Plate passe de 2.6 KVA à 0.6 KVA.

- M. Le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu l'arrêté préfectoral relatif à la nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales ; les membres désignés n'ont pas changé par rapport à la précédente commission, il s'agit de :

  - Dominique Le DÛ, conseillère municipale, titulaire
  - Sylvie CHEVALLIER, conseillère municipale, suppléante
  - Bernadette NIVERT, déléguée de l'administration, titulaire
  - Chantal DELABBAYE, déléguée de l'administration, suppléante
  - Nadia MARIE, déléguée du président du tribunal judiciaire, titulaire
  - Joël ROUSSEAUX, délégué du président du tribunal judiciaire, suppléant

Informations (Ecole**,** commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)

Ecole :

- Annick FIGONI annonce que cette année, les effectifs sont plutôt stables avec 61 élèves, dont :
  - 22 élèves en classe maternelle,
  - 17 élèves pour la classe de Mme HYDRIO,
  - 22 élèves pour la classe de M. SUPPO.
- Mme FERNANDEZ a été remplacée par M. NOGUEIRA ; tout jeune lauréat du concours, il a été nommé stagiaire pour une année ; il a auparavant effectué des remplacements en tant que professeur d'EPS dans un collège et dans un lycée.
- Cette année, il n'y aura pas de classe transplantée.
- Comme l'année dernière, des séances de piscine seront planifiées pour les classes de Mme HYDRIO et M. SUPPO.
- Cette année, l'école a fait appel à un dumiste qui interviendra pour initier les enfants à la musique.

Commission urbanisme :

- Jean-Yves DELABBAYE informe le Conseil Municipal que le Département est en train de revoir la carte de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le précédent arrêté pris par le Département à ce sujet date de 1991.
  Les zones concernées par cette carte sont les zones agricoles et naturelles (actuellement N au PLU).
  Cette carte exclut les parcelles appartenant à une unité foncière sur laquelle se trouve une maison, une exploitation agricole, un cimetière, des équipements de loisirs.
  La carte a été présentée à la commission d'urbanisme puis envoyée au Département.

- Plan du Parc Naturel Régional (PNR)

  Le PNR change sa charte tous les 15 ans. Le prochain changement aura lieu en 2026, et la commune modifiera son Plan Local d'Urbanisme qui devra être compatible avec la nouvelle charte. Pour ce faire le PNR nous a envoyé une carte des zonages futurs (Plan de Parc) qu'il propose, et nous demande notre avis. Il est à noter que l'enveloppe urbaine proposée est identique à celle du PLU de 2014.

- Jean-Yves DELABBAYE indique que la commune a reçu un courrier de recours préalable adressé par un avocat ; celui-ci demande à la commune d'annuler la délibération n° 2023.25 prise le 7 juillet dernier relative à la préemption d'une parcelle par la commune ; dans son courrier, l'avocat indique que la vente authentique a déjà eu lieu chez le notaire le 30 juin dernier.

  Jean-Yves DELABBAYE explique qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été adressée par le notaire chargé de la vente, au Département le 5 juin dernier. Celui-ci a annoncé qu'il ne souhaitait pas préempter, mais a indiqué au notaire le 7 juin que le PNR et la commune pouvaient exercer ce droit de préemption par substitution au Département jusqu'au 5 septembre.

  En faisant signer l'acte authentique de vente le 30 juin, le notaire n'a pas respecté les délais de la procédure.

Par ailleurs, M. Le Maire ajoute que suite à la préemption par la SAFER d'une parcelle située route de Rambouillet, le vendeur a décidé d'annuler la vente.

Commission environnement :

- Myriam HEURTAUX sollicite une date pour la prochaine commission environnement.
- Elle informe les conseillers qu'une balade thermique sera organisée par Rambouillet Territoires avec utilisation d'une caméra thermique le 24 janvier 2024.

Commission travaux :

- Christian MORVANNIC annonce que les travaux d'enrobé au Clos Bagatelle devraient être terminés aux alentours du 15 octobre. C'est l'entreprise CEVILLER qui intervient dans la réfection du parking du Clos Bagatelle.
- L'entreprise PF LIGHTING est en attente de livraison des candélabres qui seront installés au Clos d'Orphin.

M. Le Maire indique que :

- La commande de la croix détériorée route de l'Etang de la Tour a été passée aux ateliers St Jacques,
- Les matériaux constituant le sol des jeux installés il y a une dizaine d'années, ont été

déclarés non conformes suite au dernier contrôle effectué ; ils ont par conséquent été remplacés partiellement.

- Le portail du cimetière ainsi que les couvercles des caveaux provisoires ont été repeints dans le cadre d'un chantier participatif à poursuivre pour la seconde couche.
- Des travaux de raccordement électrique ont été effectués par ENEDIS au clos des Prés. Dans le même secteur ENEDIS souhaite désormais déplacer un poteau et remplacer les 4 câbles nus par un seul câble torsadé. Il aurait pu être envisagé d'en profiter pour enterrer les réseaux mais cela entraine l'enfouissement des autres réseaux (fibre, éclairage public) ce qui est très couteux.
  Pour rappel c'est ce qui est envisagé impasse des Clérambault avec une subvention du SEY.
- Un camion a arraché un câble de fibre optique route d'Auffargis

Commission communication :

Le journal « Le Petit Abbatien » sortira mi-octobre.

Syndicats :

M. Le Maire indique que la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a décidé d'organiser un événement sportif « Terre de jeux 2024 » : une olympiade sportive et festive : **Intervillages 2024.**

Il rappelle que le délégataire de service public pour les eaux usées change, il s'agira désormais de la SAUR.

Questions diverses

- Carine DELABBAYE évoque les nuisances sonores subies en pleine journée provoquées par un habitant qui s'est fait remarquer au volant de son Estafette dans les rues du village ; elle demande qu'un rappel aux habitants soit effectué à ce sujet.

- Une petite poubelle près de la Maison Communale a brulé.

- Annick FIGONI demande si un arrêté de péril ne devrait pas être pris pour la maison située à l'angle de la route de l'étang de la tour et la route de Saint-Benoit.
- Elle alerte également sur un lambris de l'église qui est en train de se décrocher.
- Elle s'interroge sur l'augmentation très importante de la part CART des taxes foncières.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h16.

Procès-Verbal approuvé en séance du

Signatures

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

La secrétaire de séance,

Annick FIGONI

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

L'an 2023 et le 10 novembre à 20 h 36, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, maire.

Date de la convocation : 06/11/2023
Date d'affichage : 06/11/2023

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Présents :

Jean-Louis DUCHAMP, Jean-Yves DELABBAYE, Annick FIGONI, Christian MORVANNIC, Frédéric AMOSSÉ, Bernard BADUEL, Myriam HEURTAUX, Dominique LE DÛ, Sylvie CHEVALLIER, Olivier PÉNOT, Carine DELABBAYE,

Absente excusée :

- Rosa DA SILVA, pouvoir donné à Sylvie CHEVALLIER

Absents non excusés :

- Jonathan TRÉBOIS
- Valérie LABATI
- François PETIPAS

A été nommée secrétaire à l'unanimité : Dominique LE DÛ

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2023
2. Décisions du Maire
3. Délibération tarifs repas des Anciens
4. Délibération tarifs 2024
5. Délibération décision modificative n° 1
6. Délibération dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024
7. Délibération référent déontologue des élus
8. Délibération présentation du rapport d'activités 2022 du SEY
9. Délibération présentation du rapport d'activités 2022 du SICTOM
10. Délibération présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des eaux usées 2022 du SIRR (RPQS)
11. Délibération : mise en place d'un tarif dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
12. Communications du Maire
13. Informations (Ecole, commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)
14. Questions diverses

Le quorum étant atteint (11), la séance est ouverte à 20h36 ;

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/09/2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29/09/2023, dont la secrétaire de séance était Annick FIGONI, est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire :

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les décisions ci-après prises en vertu de ses délégations :

N°	Date	Objet
D_19_03.10.2023	03/10/2023	Signature devis CEVILLER réfection des bordures et de la voirie du Clos Bagatelle suite soulèvements dus aux racines d'arbre pour 5 965€ HT, soit 7 158€ TTC
D_20_05.10.2023	05/10/2023	Signature devis 23/509 TAIX remplacement de l'onduleur poste secrétaire mairie pour 219€ HT soit 262.80€ TTC
D_21_10.10.2023	10/10/2023	Signature devis DE00011360 VIDEO SYNERGIE remplacement lampe vidéoprojecteur école pour 220€ HT soit 264€ TTC
D_22_10.10.2023	10/10/2023	Signature devis travaux complémentaires Clos d'Orphin CEVILLER pour 6 495€ HT soit 7 794€ TTC
D_23_18.10.2023	18/10/2023	Signature devis BATEXPRO diagnostics Pb et amiante avant travaux maison communale pour 2 235€ HT soit 2682€ TTC
D_24_23.10.2023	23/10/2023	Signature devis DC4592 PF LIGHTING pose et dépose illuminations décembre pour 237.50€ HT soit 285€ TTC
D_25_03.11.2023	03/11/2023	Signature devis 3 ARTS pour 3 000€ HT soit 3 600€ TTC sondage sur les 2 terrasses de l'école pour vérification étanchéité, création descente pluviale et travaux divers d'étanchéité
D_26_07.11.2023	07/11/2023	Signature devis NOVANUM n° PR-NVN-2310-000225 pour 194€ HT soit 232.80€ TTC mise en conformité RGPD et certificat SSL sécurité des données du site
D_27_07.11.2023	07/11/2023	Signature proposition de services AGN Avocats pour 5 000€ HT soit 6 000€ TTC Préemption au titre ENS parcelle ZC n° 83

3. Délibération : tarifs repas des Anciens

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des Anciens aura lieu le samedi 18 novembre prochain à midi à la maison communale. A cette occasion, des repas ont été commandés auprès de Leroy traiteur. Les tarifs ont été établis sur la base d'une cinquantaine de personnes.

M. Le Maire propose que le repas soit offert pour les personnes de 70 ans et plus et qu'une participation de 25€ soit demandée pour les personnes âgées de 69 ans et moins ainsi que pour les conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De fixer le montant de la participation au repas des Anciens du 18 novembre

comme suit :

- Le repas sera gratuit pour les personnes de 70 ans et plus

- Il sera demandé aux personnes âgées de 65 à 69 ans, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal et leur conjoint, une participation de 25€ par personne.

4. Délibération : tarifs 2024

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de limiter la hausse des tarifs à +1% et d'appliquer une hausse de 3% lorsqu'il y a utilisation d'énergie (chauffage ou électricité), à l'exception de la taxe de superposition qui resterait à 200€.

Vu l'arrêté ministériel du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Vu la précédente délibération n° 2022.20 en date du 16/12/2022 fixant les tarifs communaux pour l'année 2023,

Considérant que les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires sont votés pour chaque année scolaire,

Vu la délibération n° 2022.17 du 21/10/2022 instaurant une taxe de superposition à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31/12/2023,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

décide de fixer les tarifs au 1er janvier 2024 comme suit :

	Tarifs 2024
Cimetière	
Concession trentenaire	450.00 €
Concession perpétuelle	910.00 €
Concession case columbarium 15 ans	405.00 €
Concession case columbarium 30 ans	770.00 €
Taxe de superposition	200.00 €
Loyers annuels / droits	
RVE (Radio Vieille Eglise)	775.00 €
APAY	560.00 €
Droit de pêche	1 610.00 €
Droit de stationnement (camion pizza)	196.00 €
Location de la maison communale (tarif 24h) - habitants	
Location 24h	425.00 €
Location 1/2 journée	155.00 €
Arrhes (non rendus en cas d'annulation)	100.00 €
Dépôt de garantie	400.00 €
Utilisation supplémentaire maximum 6h (forfait) lendemain	155.00 €
Utilisation supplémentaire maximum 6h (forfait) veille mariage	155.00 €
Location de la maison communale (tarif 24h) - extérieurs	
Location	960.00 €
Location 1/2 journée	340.00 €
Arrhes (non rendus en cas d'annulation)	200.00 €
Dépôt de garantie	500.00 €
Utilisation supplémentaire maximum 6h (forfait) lendemain	155.00 €
Utilisation supplémentaire maximum 6h (forfait) veille mariage	155.00 €
Activités loisirs : marche / fils & aiguilles / multi-jeux	10.00 €
Photocopies	
A4 noir et blanc	Maintien des tarifs
A4 couleur	
A3 noir et blanc	
A3 couleur	

5.Délibération : décision modificative n° 1 du Budget

Le Maire informe le Conseil Municipal, que M. le trésorier a attiré l'attention de la collectivité sur l'existence de biens imputés au compte 2031 « frais d'études » qui datent de plus de 3 ans, et que, dans la mesure où ces frais d'étude ont été suivis de travaux, il convient de les transférer sur les comptes définitifs de travaux selon une opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 de la section

investissement, en émettant un titre de recette au compte 2031 et un mandat de dépense au compte définitif de travaux.
Les biens concernés sont :

- N° 2019-32 Insertion MAPA extension des locaux associations archives pour un montant de 1 887.84€ (date d'entrée : 07/08/2019)
- N° 2019-33 Pont inspection maçonnerie pour un montant de 2 862€ (date d'entrée : 23/09/2019).

D'autre part, M. Le Maire indique que 2 biens n'ont pas été correctement imputés, il s'agit :

- Immobilisation n° 1998/11 : tables et chariots achetés en 1998 chez UGAP pour un montant de 3 562.47€ enregistré sur le compte 21784,
- Immobilisation n° 1900/37 : armoires pour un montant de 728.06€ enregistré sur le compte 21783.

En effet, ces 2 biens ont été enregistrés sur des comptes de biens acquis au titre d'une mise à disposition, ce qui n'est pas le cas ; ils doivent par conséquent être réimputés sur les bons comptes. 2 titres de recettes devront être émis au chapitre 041 aux comptes 21783 pour un montant de 728.06€ et 21784 pour un montant de 3 562.47€ pour annuler les dépenses sur ces comptes, et 2 mandats seront émis au chapitre 041 aux comptes 2184 (3 562.47€) et 2183 (728.06€).

Cependant, M. Le Maire explique que dans la mesure où dans le Budget Primitif 2023 il n'y a pas de crédits prévus au chapitre 041 en recettes et en dépenses sur les articles concernés par ces travaux et achats, il y a lieu de prendre une décision modificative du Budget Primitif 2023 qui permettra d'effectuer ces opérations d'ordre budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2023,

Considérant que les 2 biens n° 2019-32 et 2019-33, imputés au compte 2031 ont été suivis de travaux et doivent donc être enregistrés respectivement au comptes 21311 (Hôtel de ville) et 2151 (réseaux de voirie) selon des opérations d'ordre budgétaire au chapitre 041 de la section investissement,

Considérant que les biens n° 1900/37 et 1998/11 n'ont pas été correctement imputés et qu'il faut les enregistrés respectivement aux comptes 2183 et 2184,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 1 suivante du Budget Primitif 2023 :

Chapitre	Article	n° inventaire	Désignation	Recette	Dépenses
041	2031 frais d'étude	2019.32	Insertion MAPA extension locaux associations archives	1 887.84 €	
041	21311 Hôtel de ville	2019.32	Insertion MAPA extension locaux associations archives		1 887.84 €
041	2031 frais d'étude	2019-33	Pont inspection maçonnerie	2 862.00 €	
041	2151 réseaux de voirie	2019-33	Pont inspection maçonnerie		2 862.00 €
041	21784 Mobilier reçu au titre d'une mise à disposition	1998/11	UGAP-Tables et chariots	3 562.47 €	
041	2184 Mobilier	1998/11	UGAP-Tables et chariots		3 562.47 €
041	21783 Matériel de bureau et matériel informatique	1900/37	Armoires	728.06 €	
041	2183 Matériel de bureau et matériel informatique reçu au titre d'une mise à disposition	1900/37	Armoires		728.06 €

6. Délibération : dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le budget de la commune doit être voté au plus tard le 15 avril 2024. Entre le début de l'année 2024 et le 15 avril 2024, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi de finances,
Vu le budget primitif 2023 voté le 11/04/2023

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le conseil municipal décide :

- **d'autoriser** selon le document ci-après, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2024 et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Article nomenclature M14	Libellé M14	*BP 2023*	*Restes à réaliser 2022*	Article nomenclature M57	Libellé M57	Montant autorisé avant vote BP 2024 (25%)
Chapitre 16				**Chapitre 16**		
165	Dépôts et cautionnements reçus	572.00 €		165	**Dépôts et cautionnements reçus**	143.00 €
Sous-total chapitre 16		**572.00 €**			**Sous-total chapitre 16**	**143.00 €**
Chapitre 20				**Chapitre 20**		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	0.00 €	990.00 €	202	**Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme**	0.00 €
2031	Frais d'études	15 000.00 €		203	**Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion**	3 750.00 €
2051	Concessions et droits similaires	12 000.00 €		205	**Concessions et droits similaires**	3 000.00 €
Sous-total chapitre 20		**27 000.00 €**	**990.00 €**		**Sous-total chapitre 20**	**6 750.00 €**
Chapitre 21				**Chapitre 21**		
2117	Bois et forêts	15 000.00 €		2117	**Bois et forêts**	3 750.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000.00 €		212	**Agencements et aménagements de terrains**	1 250.00 €
21312	Bâtiments scolaires	65 964.00 €	5 964.00 €	2131	**Bâtiments publics**	15 000.00 €
21316	Equipements du cimetière	5 000.00 €				1 250.00 €
21318	Autres bâtiments publics	10 187.60 €	5 187.60 €			1 250.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 000.00 €		2135	**Installations générales, agencements, aménagements des constructions**	2 500.00 €
2151	Réseaux de voirie	408 269.38 €	13 290.00 €	2151	**Réseaux de voirie**	98 744.85 €
2152	Installations de voirie	8 000.00 €		2152	**Installations de voirie**	2 000.00 €
21534	Réseaux d'électrification	5 000.00 €		2153	**Réseaux divers**	1 250.00 €
21538	Autres réseaux	10 000.00 €		21538	**Autres réseaux**	2 500.00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000.00 €		21568	**Matériel et outillage d'incendie et de défense civile**	1 250.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000.00 €		2157	**Matériel et outillage technique**	1 250.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	4 000.00 €		2158	**Autres installations, matériel et outillages techniques**	1 000.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00 €		2183	**Matériel informatique**	1 250.00 €
2184	Mobilier	9 440.00 €	4 440.00 €	2184	**Mobilier de bureau et mobilier**	1 250.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000.00 €		2188	**Autres**	250.00 €
Sous-total chapitre 21		**571 860.98 €**	**28 881.60 €**		**Sous-total chapitre 21**	**135 744.85 €**
TOTAL		**599 432.98 €**	**29 871.60 €**		**TOTAL**	**142 637.85 €**

7. Délibération : désignation d'un référent déontologue des élus

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS (notamment son article n° 218), relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale vient compléter l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales et prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ».

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 qui est entré en vigueur au 1er juin 2023, détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues :

Ce référent est désigné par l'organe délibérant ; il ne peut être ni un agent ni un élu de la collectivité en cours de mandat, ni un ancien élu ayant exercé son mandat depuis moins de 3 ans et ne doit pas se trouver en situation de conflits d'intérêts avec la collectivité.

M. Le Maire indique que l'association des maires ruraux des Yvelines (AMR 78) a sollicité Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles afin de désigner un ou plusieurs référents déontologues au sein du tribunal administratif de Versailles.
Mme Chantal DESCOURS-GATIN, magistrate a été proposée pour être la référente déontologue de l'AMR 78.
Il convient donc de la désigner comme référente déontologue des élus par délibération.
La délibération doit préciser la durée d'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine, et de l'examen de celle-ci ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus. Elle doit préciser également les moyens matériels mis à disposition ainsi que les modalités de rémunération, sous forme de vacations dont le montant ne peut pas dépasser 80 euros par dossier (arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022). Elle peut également prévoir le remboursement de ses frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1-1,
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et postant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
Vu la candidature de Mme Chantal DESCOURS-GATIN, magistrate, sur proposition de Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne, pour la durée restant à courir du mandat, Mme Chantal DESCOURS-GATIN comme référente déontologue des élus, elle aura une mission de conseils aux élus dans le cadre des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

Dit que les élus pourront la solliciter par mail à l'adresse suivante : chantal.descours-gatin@juradm.fr

- La référente déontologue sera indemnisée à hauteur de 80 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant le nom de l'élu ainsi que la date de saisine,
- Ses frais de déplacement/ transport seront indemnisés sur présentation de justificatifs, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique,
- En cas de besoin, un bureau pourra lui être mis à disposition à la mairie
- Dit que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif
- Comme le rappelle le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022, Mme Chantal DESCOURS-GATIN est tenue au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du

code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont elle aura connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

8. <u>Délibération : présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)</u>

Conformément aux dispositions de l'article R 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2022 du SEY doit être présenté en Conseil Municipal ;

Vu la présentation du rapport d'activité 2022 du SEY par Jean-Yves DELABBAYE,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 du SEY.

9. <u>Délibération : présentation du rapport d'activité 2022 du SICTOM</u>

Le rapport d'activité 2022 du SICTOM sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

<u>10 Délibération : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des eaux usées 2022 du SIRR (RPQS)</u>

Conformément aux dispositions de l'article R 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des eaux usées (RPQS) 2022 du SIRR doit être présenté en Conseil Municipal ;

Vu la présentation du rapport RPQS 2022 du SIRR par Jean-Yves DELABBAYE,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport RPQS 2022 du SIRR.

<u>11 Délibération : mise en place d'un tarif dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)</u>

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un parent a demandé si la commune pouvait accueillir son enfant à la cantine alors qu'il présente une allergie aux fruits oléagineux ; cela lui permettrait de manger avec les autres enfants ; l'enfant apporterait son repas déjà préparé ; les agents de restauration le mettraient au réfrigérateur dès l'arrivée de l'enfant afin d'éviter une rupture de la chaine du froid, et n'auraient qu'à le faire réchauffer au micro-ondes le midi ;
Bien que l'enfant semble très autonome, une surveillance attentive de l'enfant serait assurée par le personnel de restauration tout au long du repas afin notamment qu'il ne prenne aucun autre aliment en dehors de son repas.
M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le tarif journalier pour l'accueil et la surveillance de l'enfant nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) lors de la pause déjeuner pour l'année scolaire 2023/2024 à la somme de 1.50€ ; ce tarif pourrait être également appliqué à d'autres enfants qui nécessiteraient un PAI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De mettre en place un tarif spécifique pour l'accueil d'un enfant nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé durant la pause déjeuner à la cantine scolaire : 1.50€ par jour
- Dit que le parent devra fournir un panier repas cuisiné à son enfant et qu'il prendra les précautions nécessaires à la conservation du panier repas durant son transport jusqu'à sa mise au réfrigérateur par les agents de restauration de la commune ;
- Dit que le service de restauration scolaire de la commune ne sera pas en mesure de fournir un repas à l'enfant dans le cas où celui-ci l'oublierait.

Communications du Maire

- Le nouveau délégataire du service d'assainissement collectif pour les eaux usées, la SAUR, qui a remplacé VEOLIA, a été présenté à la commune par la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART).
- Depuis septembre 2023, la commune a repris à sa charge l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de la station de relevage de la maison communale. La commune a sollicité la SAUR ainsi que la société SVR pour établir un devis pour l'entretien de ces réseaux. Les dépenses relatives à l'entretien de ces réseaux d'eaux pluviales seront intégrées au Budget de la Commune.
- Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, il avait été envisagé de prendre un arrêté de péril pour une maison très délabrée située route de l'Etang de la Tour. M. Le Maire indique que le propriétaire habite Les Bréviaires et qu'un courrier lui a été envoyé en recommandé avec accusé de réception. La commune est en attente du retour de l'avis de réception.
- Les épisodes venteux de ces dernières semaines ont entrainé la chute d'arbres et de branches sur les fils du téléphone route de l'Etang de la Tour ; il a fallu faire intervenir en urgence une entreprise pour élaguer et dégager les branches des fils du téléphone.
  Jean-Yves DELABBAYE signale qu'un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé à un des copropriétaires d'une parcelle sur la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, en raison d'un défaut d'entretien récurrent de sa parcelle boisée, ce qui pourrait poser un problème de sécurité. Ce propriétaire habite Rambouillet ; la commune lui avait déjà envoyé un courrier dans le passé, mais il n'est jamais allé le récupérer. Jean-Yves DELABBAYE explique que la commune pourrait faire appel à un huissier pour la somme de 180 € afin de lui remettre le courrier en main propre ; cependant il n'est pas sûr que cette procédure, qui serait couteuse pour la commune, soit retenue dans la mesure où l'huissier de justice, en cas d'absence du propriétaire, ne pourra que déposer un avis de passage dans la boîte aux lettres de la personne. L'huissier garde ensuite le courrier et le détruit s'il n'a pas été retiré au bout de trois mois.

Il explique également que, si le propriétaire ne réagit pas, en cas de danger, la commune serait obligée d'intervenir à ses frais.

- Il y a quelques mois, le département des Yvelines avait annoncé aux communes qu'il réduisait sa flotte de véhicules et avait ainsi proposé aux communes intéressées de reprendre ces véhicules à titre gratuit. La commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines s'était portée candidate ; M. Le Maire vient d'avoir la confirmation qu'un véhicule a été attribué à la commune et qu'il sera disponible à partir du 30 novembre prochain.
- Le département des Yvelines a créé les « brigades vertes », qui est un dispositif de réinsertion professionnelle dans le domaine de l'entretien des espaces verts.
- Dans le cadre de la démarche « Villages d'avenir » proposée par l'Etat, la commune a candidaté afin d'avoir un soutien pour étudier le choix de l'énergie retenue à l'occasion du remplacement futur de la chaudière fuel de l'ensemble Mairie-Ecole.
- M. Le Maire signale qu'une association subventionnée par la commune, la SARRAF, n'a pas répondu aux sollicitations de la commune et n'a toujours pas présenté son bilan annuel 2022 ; de ce fait la commune n'a pas encore versé la subvention 2023 qui avait été votée en avril dernier par le Conseil Municipal.

  Par ailleurs, la commune a reçu une demande de subvention de la part du Secours Populaire. Celle-ci pourrait être attribuée lors du vote du Budget Primitif 2024.

Informations (Ecole**,** commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)

Ecole :

- Annick FIGONI indique qu'un conseil d'école s'est déroulé mardi dernier : cette année les effectifs s'élèvent à 62 élèves, soit un de plus par rapport à l'année dernière.

  Parmi eux, 11 enfants partiront au collège en septembre 2024 ;

  L'école devrait accueillir 7 enfants supplémentaires à la prochaine rentrée scolaire.

  En septembre 2025 seuls 3 élèves partiront au collège, les classes actuelles seraient donc maintenues.

  Jessica HUGUET qui occupe des fonctions d'ATSEM, assiste M. NOGUEIRA enseignant de la classe maternelle et assure également la surveillance de la sieste des tout petits après le déjeuner.

  Depuis la rentrée scolaire, l'étude n'est plus assurée. Une enquête pourrait être réalisée par les délégués de parents élus, sur la nécessité d'une étude surveillée le soir et sur le maintien de la garderie du matin, ce service permet actuellement d'accueillir de 2 à 4 enfants chaque matin.

  Pour le moment, c'est le centre de loisirs qui assure l'aide aux devoirs le soir.

  Les trous dans le mur de l'école ont été rebouchés par Frédéric AMOSSE avec l'aide de M. Le Maire.

  Des infiltrations d'eau ont été signalées dans la classe de Mme HYDRIO ; elles proviennent d'un problème d'étanchéité du toit terrasse au-dessus ; les travaux sont en cours.

  Le remplacement des huisseries du préau de l'école devrait être effectué soit durant la 2ème semaine des vacances de Noël, soit au cours des vacances de février.

  M. SUPPO demande à la mairie le remplacement de la boîte aux lettres de l'école ainsi que

le remplacement de son ordinateur.
Le portail de l'école, depuis que Frédéric AMOSSÉ est intervenu, ferme correctement.
Cette année il n'y aura pas de classe transplantée ; pour le voyage en classe de neige organisé l'année dernière, la commune avait versé une subvention à hauteur de 300€ par enfant.
L'école envisage d'organiser un nouveau voyage en 2024/2025 avec la participation de 2 classes ; à cette occasion, la mairie pourrait être de nouveau sollicitée pour une aide financière et devra ainsi prévoir l'inscription de ces dépenses au Budget Primitif 2024 de la commune.

Commission urbanisme :

- Jean-Yves DELABBAYE revient sur le recours préalable adressé à la commune par l'avocat de M. DJELLAB concernant la préemption de la parcelle ZC n° 83 par la commune, au titre des Espaces Naturels Sensibles ; la commune a adressé une réponse à l'avocat. Parallèlement, la commune a pris contact avec M. DJELLAB afin de trouver une issue amiable au dossier ; M. DJELLAB a cependant préféré décliner la proposition de la commune et a annoncé qu'il avait déjà déposé un recours auprès du tribunal administratif de Versailles afin de faire annuler la délibération relative à la préemption de la parcelle ; de son côté, la commune a décidé de poursuivre en action de nullité la vente auprès du tribunal judiciaire de Versailles et a contacté un avocat pour défendre ses droits dans cette affaire.
  La commune devra régler à l'avocat 6 000€ TTC auxquels devront s'ajouter d'autres frais, notamment des frais d'huissiers. Le montant total que la commune serait amenée à débourser pour faire annuler la vente pourrait atteindre les 10 000€ TTC sans garantie de les récupérer même en cas d'une issue favorable.

Commission environnement :

- Myriam HEURTAUX :
  La dernière commission environnement s'est déroulée le 11 octobre dernier.
  Un nettoyage de printemps sera organisé le dimanche 24 mars 2024 de 10h à 12h, des bacs seront mis en place par le SICTOM, il y aura également une animation pédagogique à l'école.
- Dominique LE DÛ mène une réflexion sur un livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants ; il serait élaboré à l'aide du logiciel déjà utilisé pour le journal « Le Petit Abbatien ». Une réception pourrait être organisée en début d'année 2024 pour accueillir officiellement l'ensemble des habitants arrivés au cours de l'année 2023 ; jusqu'à présent les nouveaux habitants étaient traditionnellement invités à la fête de la St Gilles.
- M. Le Maire signale que dans le cadre de la future session du Budget Participatif Environnemental de la Région des projets pourraient être étudiés en commission environnement.

Commission travaux :

- Christian MORVANNIC rappelle qu'une légère fuite provoquait une chute de pression d'eau de la chaudière. Cette fuite sur la partie enterrée du réseau datant des années 60 a été localisée à la remise en chauffe cet automne ; la société VERRONS est intervenue et a isolé cette partie du réseau. Le problème semble être résolu et il reste un radiateur à raccorder.
- Des infiltrations d'eau dans la classe de Mme HYDRIO provenaient d'un défaut d'étanchéité de la toiture terrasse au-dessus et d'une mauvaise évacuation de l'eau. Une entreprise a été contactée pour faire les travaux et notamment créer une évacuation supplémentaire
- Le matériel de sonorisation, acheté en 2014, n'a pas fonctionné à la fête de la St Gilles. Pensant qu'il s'agissait d'un problème de batteries, celles-ci ont été remplacées, cependant cela ne fonctionne toujours pas. Un devis de réparation va être demandé à la société qui a vendu le matériel et qui est située à Trappes. Il est à noter que le devis sera payant.
- M. Le Maire informe que les diagnostics amiante et plomb de la maison communale ont été effectués et que la commune attend les rapports du diagnostiqueur.
- Un audit énergétique de la maison communale est en cours, il porte entre autres, sur l'utilisation de nouvelles énergies notamment la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison communale avec néanmoins des incidences sur la charpente. L'agence Ingéniery a été sollicitée pour étudier la faisabilité de ce projet.
- Il reste à poser les mats des candélabres au Clos d'Orphin. Du marquage au sol et quelques reprises d'espaces verts seront ensuite à réaliser.

Commission communication :

- La première version du nouveau site internet sera livrée le 30 novembre puis remaniée et alimentée par la suite.

Questions diverses

- Sylvie CHEVALLIER intervient pour signaler qu'une chaise s'est révélée défectueuse lors d'une utilisation de la maison communale, il conviendrait de vérifier l'ensemble des chaises.
- Annick FIGONI indique que le marché de Noël de l'école aura lieu le 15 décembre à 18h30 à la maison communale.
- Dominique LE DÛ informe le Conseil que le Comité des Fêtes organise un spectacle le 26 novembre ainsi que le téléthon les 1ers et 8 décembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h21.

Procès-Verbal approuvé en séance du

Signatures

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

La secrétaire de séance,

Dominique LE DÛ

Vieille-Eglise-en-Yvelines, le 29/01/2024

République Française
Département Yvelines
Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES :

1. Autorisation d'ester en justice auprès du tribunal administratif
2. Autorisation d'ester en justice auprès du tribunal judiciaire
3. Autorisation pour consigner le montant de l'acquisition d'un terrain
4. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité
5. Présentation du rapport d'activité 2022 du SICTOM
6. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) 2021 du SIRYAE
7. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) 2022 du SIRYAE
8. Tarifs du mini camp août 2024
9. Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du Budget Participatif Ecologique et solidaire pour la réalisation de 2 aires de pause
10. Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du Budget Participatif Ecologique et solidaire pour l'acquisition de matériels électriques

Le Maire,

Jean-Louis DUCHAMP

NUMEROS UTILES

Depuis un téléphone fixe

Gendarmerie : 01.61.08.61.50
Hôpital : 01.34.83.78.78
Centre anti-poison : 01.40.37.04.04

S.O.S. Amitiés : 08.20.06.60.66
Enfance en difficultés (numéro vert) : 08.00.05.01.23
Jeunes Violence Ecoute (numéro vert) : 08.00.20.22.23

Sécurité sociale : 36 46
URSSAF : 01.39.24.78.78
C.A.F. : 01.34.57.32.00
Impôts : 01.34.94.16.00
Conseil Départemental (route) : 01.34.57.32.40
EDF/GDF : 08.01.01.01.78
Eau (Saur) : 08.10.07.70.78
Sictom (enlèvement encombrants) : 08.00.49.50.61

Mairie de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.41.16.13
Ecole communale de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.41.82.63
Centre de Loisirs : 01.34.85.56.83
Radio Vieille-Eglise (R.V.E.) : 01.30.41.15.15
Bibliothèque municipale de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.59.85.81

POMPIERS : 18
SAMU Urgences Médicales : 15
Police-Gendarmerie : 17
Urgences avec portable (Pompiers ou Police) : 112
Urgences pour les personnes sourdes et malentendantes : 114